



Pret bancaire et évasion à l'étranger

Par **retaoez**, le **15/06/2015** à **02:28**

Bonjour ,
Mon frère a acheté une maison à 500 000 €, il l'a revendue et a encaissé les 500 000 €. Il est parti vivre à l'étranger, au Japon et n'a pas remboursé la banque. Aujourd'hui, il téléphone chez mes parents pour leur argent.
Que va-t'il se passer pour nous, la famille ?
S'il revient en vacance en France, que va t il se passer pour lui ? Peut-on le dénoncer ? ou a-t'il simplement profiter du système et ne se retrouvera pas dans les problèmes puisqu'il compte ne jamais revenir vivre en France ?
Merci.

Par **moisse**, le **15/06/2015** à **11:10**

Bonjour,
Vu d'ici il paraît étonnant que la banque n'ait pas pris de garantie dont le notaire aurait forcément tenu compte lors de la mutation.
Si tel est le cas tant pis pour le banquier tant que le frère reste à l'étranger.

Par **retaoez**, le **15/06/2015** à **20:27**

bonjour
merci pour votre réponse ,
apparemment il avait prémédité son coup, ma belle sœur me dit qu'il avait un compte offshore c'est tout de même incroyable de faire des choses pareil profiter du système et laisser les autres payer sans sanctions

Par **moisse**, le **16/06/2015** à **07:56**

Ce qui est incroyable c'est le comportement du banquier qui n'a pris aucune garantie. Sauf si votre frère vous enfume, car un compte offshore c'est à la portée de tout le monde, vous allez au Luxembourg et basta.
Pour ce qui est des sanctions, on ne va pas envoyer un détachement de forces spéciales pour procéder à l'extraction et au retour d'un petit escroc à la sauvette.

Par **chris_idv**, le **06/07/2015** à **19:52**

Bonjour,
Sauf à entrer au Japon et s'y faire naturaliser ou à vivre la bas sous une fausse identité (les douaniers japonais sont aussi strictes que les ceux des États Unis) votre frère devra obligatoirement faire renouveler son passeport français d'ici 5 ans maximum ... Et donc se rendre dans un consulat ou à l'ambassade de France qui ne manquera pas de l'arrêter si la banque a porté plainte pour escroquerie ou abus de confiance.
Tel que déjà relevé par Moïse le cas de figure que vous décrivez ou la banque n'aurait pris aucune garantie pour le financement d'un prêt immobilier de 500.000 € paraît à minima extrêmement surprenante, voir peu crédible.
Cordialement,

Par **moïse**, le **07/07/2015** à **08:55**

Hello chris_idv,
[citation] Et donc se rendre dans un consulat ou à l'ambassade de France qui ne manquera pas de l'arrêter [/citation]
Les services diplomatiques français ou azérbaidjanais ne disposent d'aucun pouvoir de police.
On peut faire appel aux services locaux, à condition que la loi locale soit bafouée.
On peut aussi mettre en œuvre un processus d'extradition, lequel sera examiné plusieurs mois après.

Par **chris_idv**, le **07/07/2015** à **19:10**

Bonjour Moïse,
François Chamorro, ex-convoyeur de fond ayant braqué ses collègues pour un butin de plus d'un million d'euros en 2003 s'est fait arrêter à l'ambassade de France en 2013 lorsqu'il est allé retirer le passeport français qu'il était venu faire renouveler...
Cordialement,